



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Arrêté n°03/2026 portant organisation des services départementaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de monsieur Jean-Claude Leroy en qualité de Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n°02/2026 en date du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux;

Vu l'avis émis par le comité social territorial lors de sa réunion du 18 septembre 2026 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant les changements d'organisation des services à intervenir au 1^{er} octobre 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les services du Département sont organisés comme suit :

- le cabinet du Président du Conseil départemental ;
- l'inspection générale ;
- la direction générale des services.

Article 2 :

L'organisation du cabinet du Président du Conseil départemental est précisée par le titre I du présent arrêté.

L'organisation de l'inspection générale est précisée par le titre II du présent arrêté.

L'organisation de la direction générale des services est précisée par les titres III à VII du présent arrêté.

Titre I Le cabinet du Président du Conseil départemental

Article 3 :

Le cabinet est dirigé par le directeur de cabinet et est composé d'un directeur de cabinet adjoint et de chargés de mission.

Titre II L'inspection générale

Article 4 :

L'inspection générale est placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Titre III La direction générale des services

Article 5 :

La direction générale des services est constituée des entités suivantes :

- **direction de l'assemblée et des élus**, organisée ainsi :
 - ✓ coordination d'appui aux élus ;
 - ✓ coordination de l'assemblée départementale ;
- **direction de la communication**, organisée ainsi :
 - ✓ bureau administratif et financier ;
 - ✓ bureau des relations presse ;
 - ✓ service de la valorisation des politiques départementales, qui regroupe :
 - ✱ bureau de la communication éditoriale ;
 - ✱ bureau de la communication visuelle et numérique ;
 - ✓ service de la communication événementielle, qui regroupe :
 - ✱ bureau de la promotion des partenariats ;
 - ✱ bureau accompagnement technique ;
- **direction du conseil et de la conduite du changement**, organisée ainsi :
 - ✓ mission communication interne ;
 - ✓ mission relations aux usagers et aux citoyens ;
- **mission sécurisation administrative et conformité** ;
- un pôle fonctionnel : le **pôle ressources et accompagnement** ;
- trois pôles opérationnels: le **pôle aménagement et développement territorial**, le **pôle réussites citoyennes** et le **pôle solidarités**.

Titre IV Le pôle ressources et accompagnement

Article 6 :

Le pôle ressources et accompagnement est constitué des entités suivantes :

- **mission appui administratif et dossiers réservés** ;
- **mission documentation information et ingénierie documentaire** ;
- **direction des achats et de l'accompagnement juridique**, organisée ainsi :
 - ✓ service de la commande publique pôle aménagement et développement territorial, qui regroupe :
 - ✱ bureau de la commande publique zone centre ;
 - ✱ bureau de la commande publique zone littorale ;
 - ✓ service des achats et de la commande publique pôles ressources, solidarités et réussites citoyennes :
 - ✱ bureau de l'exécution des achats ;
 - ✓ service accompagnement juridique pôle solidarités ;

- ✓ service accompagnement juridique pôles ressources, aménagement et réussites citoyennes ;

➤ **direction des moyens généraux**, organisée ainsi :

- ✓ service de la gestion des transports et du parc des véhicules, qui regroupe :
 - bureau de l'organisation des transports ;
 - bureau de l'atelier du garage départemental ;
- ✓ service des moyens logistiques, qui regroupe :
 - bureau du courrier départemental ;
 - bureau de l'imprimerie départementale ;
 - bureau logistique ;
- ✓ service du restaurant administratif (budget annexe) ;
- ✓ service accueil et orientation ;
- ✓ service de la vie quotidienne ;
- ✓ service de convoyage, qui comprend :
 - bureau gestion des transports élus ;

➤ **direction des finances**, organisée ainsi :

- ✓ direction déléguée à la stratégie et à la sécurisation, comprenant :
 - service du système d'information financier et sécurisation ;
 - service du pilotage budgétaire et financier :
 - bureau des traitements comptables ;
 - service du contrôle interne et de gestion ;
- ✓ direction déléguée au budget, comprenant :
 - service d'appui et exécution budgétaire en charge du pôle solidarités, qui regroupe :
 - section pilotage salarial des assistants familiaux ;
 - section insertion – autonomie – enfance ;
 - bureau du budget et de la comptabilité de l'autonomie et de la santé :
 - ❖ section prestations d'aides à domicile personnes âgées ;
 - ❖ section prestations d'aides à domicile personnes handicapées ;
 - ❖ section prestations d'hébergement personnes âgées et personnes handicapées ;
 - service d'appui et exécution budgétaire du pôle aménagement et développement territorial, qui regroupe :
 - section aménagement et mobilités ;
 - section patrimoine immobilier ;
 - service d'appui et exécution budgétaire des autres pôles ;
- ✓ mission pilotage FSE et projets ;
- ✓ mission coopération européenne et internationale ;

➤ **direction des ressources humaines**, organisée ainsi :

- ✓ mission du dialogue social ;
- ✓ direction déléguée développement RH, qui regroupe :
 - service accompagnement des parcours professionnels :
 - mission accompagnement des transitions professionnelles ;
 - service développement des compétences
 - service santé au travail, handicap et maintien à l'emploi ;
 - service prévention des risques professionnels et des RPS ;
- ✓ direction déléguée pilotage et administration RH, qui regroupe :
 - service gestion administrative et rémunération ;
 - service carrière, temps de travail et conseil juridique, qui comprend :
 - mission carrière, retraite, droits et obligations ;
 - mission gestion des temps de travail ;
 - mission gestion de la maladie, des accidents et de la protection sociale ;
 - service pilotage des ressources, qui comprend :
 - mission pilotage budgétaire et financier ;

- mission pilotage des effectifs et des données sociales ;
- mission administration des logiciels ressources humaines et commande publique ;

- **direction des services numériques**, organisée ainsi :
 - ✓ cellule d'appui administrative, budgétaire, comptable et référentiel SI ;
 - ✓ service sécurité, urbanisation et valorisation des données ;
 - ✓ service d'assistance de proximité et numérique éducatif, qui regroupe :
 - bureau support aux services numériques et assistance aux élus ;
 - bureau ingénierie et maintenance du poste de travail ;
 - bureau téléphonie services départementaux et collègues ;
 - ✓ service architecture systèmes et réseaux numériques, qui regroupe :
 - bureau intégration logiciels et exploitation ;
 - ✓ service solutions numériques, qui regroupe :
 - bureau centre de service SI Social .

Titre V Le pôle aménagement et développement territorial

Article 7:

Le pôle aménagement et développement territorial est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial**, organisé ainsi :
 - ✓ direction adjointe du secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial;
 - ✓ service de la valorisation de la propriété départementale, qui regroupe :
 - bureau foncier ;
 - bureau de la conservation du domaine public ;
 - ✓ service du pilotage, qui regroupe :
 - bureau conseil juridique ;
 - bureau de la maîtrise des processus ;
 - ✓ mission ressources humaines ;
 - ✓ mission port d'Etaples ;
- **direction accompagnement des territoires**, organisée ainsi :
 - ✓ chef de projet mécénat ;
 - ✓ mission ingénierie ;
 - ✓ mission politiques publiques partenariales et prospective ;
 - ✓ mission Canal Seine Nord Europe ;
 - ✓ mission économie sociale et solidaire ;
- **direction opération Grand Site de France**, organisée ainsi :
 - ✓ mission Grand Site des Deux-Caps ;
 - ✓ maison du Site des Deux-Caps ;
- **laboratoire départemental d'analyses** (budget annexe), qui a rang de direction, organisé ainsi :
 - ✓ service administratif et financier ;
 - ✓ service de la santé animale ;
 - ✓ service de la microbiologie, prélèvement ;
 - ✓ service de la chimie ;
- **direction de la mobilité et du réseau routier**, organisée ainsi :
 - ✓ direction adjointe de la mobilité et du réseau routier ;
 - ✓ service du pilotage et de la programmation, qui regroupe :
 - bureau des achats ;
 - bureau du budget routier ;
 - ✓ service des ouvrages d'art, qui regroupe :
 - bureau de la maintenance des ouvrages d'art ;

- ☀ bureau des ouvrages d'art neufs ;
 - ✓ service mobilité et maîtrise d'ouvrage, qui regroupe :
 - ☀ bureau des politiques de mobilité ;
 - ☀ bureau d'appui à la maîtrise d'ouvrage ;
 - ✓ service études et travaux, qui regroupe :
 - ☀ bureau des méthodes ;
 - ✓ service de l'exploitation et de la sécurité routière, qui regroupe :
 - ☀ bureau de la sécurité routière et des équipements ;
 - ☀ bureau de l'exploitation ;
 - ✓ service de la maintenance et ressources du réseau routier, qui regroupe :
 - ☀ bureau du patrimoine routier ;
 - ☀ bureau du matériel :
 - atelier Arras :
 - ❖ équipe de maintenance 1 ;
 - ❖ équipe de maintenance 2 ;
 - magasin Arras ;
 - atelier Saint Martin Boulogne ;
 - ☀ bureau des activités en régie :
 - unité travaux groupe Nord ;
 - unité travaux groupe Sud ;
 - unité équipements de la route ;
 - unité travaux de réparation de la route ;
- **direction de l'immobilier**, organisée ainsi :
 - ✓ direction adjointe de l'immobilier, qui regroupe :
 - ☀ bureau finances gestion ;
 - ☀ cellule amiante ;
 - ✓ service immobilier départemental, qui regroupe :
 - ☀ cellule gestion immobilier ;
 - ☀ cellule administration contrats ;
 - ✓ service innovation énergie, qui regroupe :
 - ☀ bureau exploitation sécurité et technique du siège :
 - cellule sécurité ;
 - ✓ service études et programmes, qui regroupe :
 - ☀ bureau bâtiments ;
 - ☀ bureau collègues ;
 - ✓ service grands travaux ;
 - ✓ service maintenance du patrimoine, qui regroupe :
 - ☀ bureau soutien expertise aux territoires ;
 - ☀ bureau maintenance des bâtiments :
 - centre de maintenance des bâtiments de l'Arrageois ;
 - centre de maintenance des bâtiments d'Houdain ;
 - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Augustin ;
 - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont ;
- **direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement**, organisée ainsi :
 - ✓ direction adjointe du développement, de l'aménagement et de l'environnement ;
 - ✓ mission attractivité tourisme ;
 - ✓ service préservation des ressources et du climat ;
 - ✓ service aménagement, espaces naturels et itinérance ;
 - ✓ service développement territorial.

Au nombre de sept, les maisons du Département aménagement et développement territorial se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit :

- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'arrageois**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'artois**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'audomarois**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du boulonnais**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du calaisis**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du montreuillois-ternois**, organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources.

Titre VI Le pôle réussites citoyennes

Article 8 :

Le pôle réussites citoyennes est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle réussites citoyennes**, organisé ainsi :

- ✓ service administratif et financier ;
- **mission jeunesse et citoyenneté ;**
- **direction de l'éducation et des collèges**, organisée ainsi :
 - ✓ chargés de mission éducation ;
 - ✓ service administratif et financier ;
 - ✓ service accompagnement des métiers, qui regroupe :
 - ✱ bureau gestion et adaptation des effectifs ;
 - ✱ bureau cadre de vie professionnelle ;
 - ✱ mission proximité et accompagnement des équipes ;
 - ✓ service restauration scolaire ;
 - ✓ service réussites éducatives et prospectives, qui regroupe :
 - ✱ bureau prospectives et équipements numériques ;
 - ✱ bureau animation éducative et partenariats ;
- **direction des sports**, organisée ainsi :
 - ✓ service partenariats et pratiques sportives ;
- **direction des affaires culturelles**, organisée ainsi :
 - ✓ direction adjointe du développement culturel et du patrimoine, qui regroupe :
 - ✱ service du développement culturel ;
 - ✱ service du patrimoine et des biens culturels ;
 - ✓ direction adjointe de la lecture publique, qui regroupe :
 - ✱ médiathèque départementale – site de Dainville ;
 - ✱ médiathèque départementale – site de Lillers ;
 - ✱ médiathèque départementale – site de Wimereux ;
- **direction de l'archéologie**, organisée ainsi :
 - ✓ service d'archéologie préventive ;
 - ✓ service de la conservation et des publics ;
- **direction des archives départementales**, organisée ainsi :
 - ✓ cellule d'appui ;
 - ✓ service des archives contemporaines ;
 - ✓ service des classements et de la conservation ;
 - ✓ service des publics ;
 - ✓ mission projets transversaux ;
 - ✓ service des technologies de l'information et de la communication ;
- **direction du château d'Hardelot**, organisée ainsi :
 - ✓ service des publics ;
 - ✓ direction adjointe du château d'Hardelot - centre culturel de l'entente cordiale, qui regroupe :
 - ✱ service administratif et financier – gestion du site ;
 - ✱ service spectacle vivant ;
 - ✱ service conservation et valorisation du patrimoine.

Titre VII Le pôle solidarités

Article 9 :

Le pôle solidarités est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle solidarités**, organisé ainsi :
 - ✓ secrétariat général adjoint du pôle solidarités, organisé ainsi :
 - ✱ mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle ;

- ✱ mission du pilotage des ressources ;
 - ✓ mission appui aux politiques de solidarité ;
 - ✓ mission pilotage administratif et financier ;
 - ✓ mission de pilotage du système d'information social ;
- **direction de l'autonomie et de la santé**, organisée ainsi :
 - ✓ service des dynamiques territoriales, qui regroupe :
 - ✱ mission pilotage territorial de l'offre médico-sociale ;
 - ✱ mission ingénierie des politiques autonomie ;
 - ✓ service de l'aide sociale, qui regroupe :
 - ✱ mission domicile ;
 - ✱ mission établissement ;
 - ✱ mission d'appui ;
 - ✓ service du pilotage et d'appui autonomie, qui regroupe :
 - ✱ mission expertise juridique et récupération ;
 - ✱ mission appui, prospective et projets transversaux ;
 - ✓ service de la qualité et des financements, qui regroupe :
 - ✱ mission des financements de l'offre autonomie ;
 - ✱ mission de la qualité et de l'accompagnement de l'offre autonomie ;
 - ✓ service santé publique et prévention, qui regroupe :
 - ✱ mission prévention, appui et expertise ;
 - ✱ mission accès à la santé ;
- **direction des politiques d'inclusion durable**, organisée ainsi:
 - ✓ service RSA, coordination et pilotage budgétaire :
 - ✱ mission allocation contrôle ;
 - ✱ mission de pilotage du RSA et inclusion des jeunes ;
 - ✓ service insertion et emploi, qui regroupe:
 - ✱ mission pilotage des dispositifs d'insertion ;
 - ✱ mission insertion par l'emploi ;
 - ✓ service des politiques sociales du logement et de l'habitat, qui regroupe:
 - ✱ mission accompagnement au logement autonome ;
 - ✱ mission des dynamiques logement-habitat ;
- **direction de l'enfance et de la famille**, organisée ainsi :
 - ✓ mission conseillers techniques opérationnels ;
 - ✓ service évaluation et régulation, qui regroupe :
 - ✱ bureau cellule recueil informations préoccupantes ;
 - ✱ bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques ;
 - ✱ mission transport et dispositifs spécifiques ;
 - ✓ service départemental de la coordination des politiques enfance et famille, qui regroupe :
 - ✱ bureau observation et pilotage des dispositifs ;
 - ✓ service départemental de l'adoption et accès aux origines, qui regroupe :
 - ✱ mission pilotage et accompagnement des projets de vie ;
 - ✱ bureau agréments et adoption internationale et nationale ;
 - ✱ bureau de l'accès aux origines ;
 - ✓ service départemental de protection maternelle et infantile, qui regroupe :
 - ✱ service départemental adjoint de protection maternelle et infantile :
 - bureau coordination appui et accueils collectifs ;
 - mission prévention petite enfance ;
 - bureau agrément et accueil du jeune enfant :
 - ❖ mission évaluation agrément assistants familiaux ;
 - ✱ mission prévention maternité et parentalité ;
 - ✱ mission centre de santé sexuelle :
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'arrageois ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'artois ;

- antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'audomarois ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle du Boulonnais ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle du Calais ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle de Lens-Liévin ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle d'Hénin-Carvin ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle du Montreuillois ;
- antenne territoriale du centre de santé sexuelle du Ternois ;
- ✓ service départemental de l'accueil familial, qui regroupe :
 - bureau recrutement et formation des assistants familiaux ;
 - bureau gestion de carrière des assistants familiaux ;
- ✓ service départemental des établissements et services médico-sociaux, qui regroupe :
 - mission d'appui, qualité et inspection ;
- ✓ service départemental mineurs non accompagnés, qui regroupe :
 - mission suivi du parcours des mineurs non accompagnés ;
 - mission appui et expertise.

Au nombre de neuf, les maisons du Département solidarité se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit et se composent de la manière suivante :

- **maison du département solidarité de l'arrageois**, organisée ainsi :
 - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
 - ✓ maison de l'autonomie de l'arrageois, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
 - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'arrageois ;
 - ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'arrageois ;
 - ✓ service local allocation insertion de l'arrageois ;
 - ✓ service local de l'accueil familial de l'arrageois ;

Site d'Arras Nord / Bapaume :

- service social départemental d'Arras Nord / Bapaume ;
- service enfance famille d'Arras Nord / Bapaume ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Nord / Bapaume ;

Site d'Arras Sud:

- service social départemental d'Arras Sud ;
- service enfance famille d'Arras Sud :
 - équipe territoriale de prévention de l'arrageois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Sud ;

- **maison du département solidarité de l'artois**, organisée ainsi :
 - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
 - ✓ maison de l'autonomie de l'artois, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
 - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du béthunois ;
 - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du bruyais ;
 - ✓ service local allocation insertion de l'artois ;
 - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'artois ;
 - ✓ service local de l'accueil familial de l'artois ;

Site de Béthune :

- service social départemental de Béthune ;
- service enfance famille de Béthune ;
- service local de protection maternelle et infantile de Béthune ;

Site de Bruay la Buissière :

- service social départemental de Bruay la Buissière ;
- service enfance famille de Bruay la Buissière ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bruay la Buissière ;

Site de Lillers :

- service social départemental de Lillers ;
- service enfance famille de Lillers ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lillers ;

Site de Noeux les Mines :

- service social départemental de Noeux les Mines ;
- service enfance famille de Noeux les Mines :
 - o équipe territoriale de prévention de l'artois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Noeux les Mines ;

➤ **maison du département solidarité de l'audomarois**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'audomarois ;
- ✓ service local allocation insertion de l'audomarois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'audomarois ;
- ✓ maison de l'autonomie de l'audomarois, qui regroupe :
 - ✱ mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial de l'audomarois ;

Site d'Arques :

- service social départemental d'Arques ;
- service enfance famille d'Arques :
 - o équipe territoriale de prévention de l'audomarois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arques ;

Site de Saint Omer :

- service social départemental de Saint Omer ;
- service enfance famille de Saint Omer ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Omer ;
- maison des adolescents du littoral - site de l'audomarois ;

➤ **maison du département solidarité du boulonnais**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du boulonnais ;
- ✓ service local allocation insertion du boulonnais ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du boulonnais ;
- ✓ maison de l'autonomie du boulonnais, qui regroupe :
 - ✱ mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial du boulonnais ;

Site de Boulogne sur Mer :

- service social départemental de Boulogne sur Mer ;
- service enfance famille de Boulogne sur Mer :
 - o équipe territoriale de prévention du boulonnais ;
- service local de protection maternelle et infantile de Boulogne sur Mer ;

Site de Saint Martin Boulogne :

- service social départemental de Saint Martin Boulogne ;

- service enfance famille de Saint Martin Boulogne ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Martin Boulogne ;

Site d'Outreau :

- service social départemental d'Outreau ;
- service enfance famille d'Outreau ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Outreau ;
- maison des adolescents du littoral – site du boulonnais ;

➤ **maison du département solidarité du calaisis**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du calaisis, qui regroupe :
 - ✱ mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du calaisis ;
- ✓ service local allocation insertion du calaisis ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du calaisis ;
- ✓ service local de l'accueil familial du calaisis ;

Site de Calais 1 :

- service social départemental de Calais 1 ;
- service enfance famille de Calais 1 :
 - équipe territoriale de prévention du calaisis ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 1 ;

Site de Calais 2 :

- service social départemental de Calais 2 ;
- service enfance famille de Calais 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 2 ;

➤ **maison du département solidarité d'Hénin – Carvin**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance d'Hénin-Carvin ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile d'Hénin - Carvin ;
- ✓ maison de l'autonomie de Lens-Hénin, qui regroupe :
 - ✱ antenne maison de l'autonomie d'Hénin – Carvin :
 - mission évaluation ;
 - ✱ antenne maison de l'autonomie de Lens – Liévin :
 - mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial d'Hénin – Carvin ;

Site de Carvin :

- service social départemental de Carvin ;
- service enfance famille de Carvin :
 - équipe territoriale de prévention d'Hénin - Carvin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Carvin ;

Site d'Hénin Beaumont :

- service social départemental d'Hénin Beaumont ;
- service enfance famille d'Hénin Beaumont ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Hénin Beaumont ;
- maison des adolescents de l'artois ;

➤ **maison du département solidarité de Lens – Liévin**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;

- ✓ service local allocation insertion de Lens-Hénin ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de Lens – Liévin ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de Lens – Liévin ;
- ✓ service local de l'accueil familial de Lens – Liévin ;

Site d'Avion :

- service social départemental d'Avion ;
- service enfance famille d'Avion ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Avion ;

Site de Bully les Mines :

- service social départemental de Bully les Mines ;
- service enfance famille de Bully les Mines ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bully les Mines ;

Site de Lens 1 :

- service social départemental de Lens 1 ;
- service enfance famille de Lens 1 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 1 ;

Site de Lens 2 :

- service social départemental de Lens 2 ;
- service enfance famille de Lens 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 2 ;

Site de Liévin :

- service social départemental de Liévin ;
- service enfance famille de Liévin:
 - équipe territoriale de prévention de Lens – Liévin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Liévin ;

➤ **maison du département solidarité du montreuillois**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du montreuillois, qui regroupe:
 - ✱ mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du montreuillois et du ternois ;
- ✓ service local allocation insertion du montreuillois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du montreuillois ;
- ✓ service local de l'accueil familial du montreuillois et du ternois ;

Site d'Hesdin-la-Forêt :

- service social départemental d'Hesdin-la-Forêt ;
- service enfance famille d'Hesdin-la-Forêt ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Hesdin-la-Forêt ;

Site de Berck :

- service social départemental de Berck ;
- service enfance famille de Berck ;
- service local de protection maternelle et infantile de Berck ;

Site d'Etaples :

- service social départemental d'Etaples ;
- service enfance famille d'Etaples ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Etaples ;

- **maison du département solidarité du ternois**, organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
 - ✓ maison de l'autonomie du ternois, qui regroupe :
 - ✱ mission évaluation ;
 - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
 - ✓ service local allocation insertion du ternois ;
 - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du ternois ;

Site de Saint Pol sur Ternoise :

- service social départemental du ternois ;
- service enfance famille du ternois :
 - o équipe territoriale de prévention du montreuillois et du ternois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Pol sur Ternoise.

Titre VIII Dispositions générales

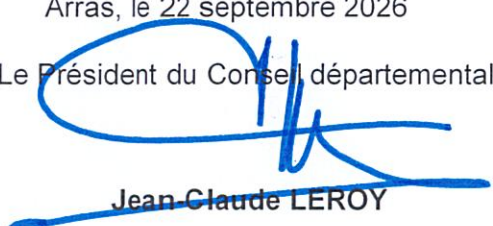
Article 10 :

L'arrêté n°02/2026 en date du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1^{er} octobre 2026.

Arras, le 22 septembre 2026

Le Président du Conseil départemental,


Jean-Claude LEROY

Transmis à:

Monsieur le Préfet (contrôle de légalité)